

COMPTE-RENDU
de la réunion du Comité de Pilotage du
Marais de Sacy le Grand
du 26 octobre 2001

Étaient présents :

M.	BACOT Didier	Conseiller municipal, Mairie de Cinqueux
M.	BECKER Olivier	Conservatoire Botanique National de Bailleul
M.	BERTHE Philippe	Syndicat des communes du Marais
M.	BOCQUILLON J.C.	R.O.S.O. (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise)
M.	BONAMY François	Conseil Général
M.	CANUS Bruno	D.D.A.F. (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt)
M	CARON Samuel	D.I.R.E.N. (Direction Régionale de l'Environnement)
Melle	CHANTEUX Solveig	Mosaïque Environnement
Mme	COLLOT Marie	Maire de Sacy Le Grand
M.	COQUELIN Philippe	D.D.E. (Direction départementale de l'Équipement)
M.	CUGNIERE Raoul	Syndicat des communes du Marais / Chambre d'agriculture
Mme	DEBATISSE Huguette	D.D.A.F. (Direction départementale de l'agriculture et de la Forêt)
Mme	DE LAGREVOC Catherine	Adjoint au Maire, Commune des Ageux
M.	DELAVERNE Christian	Maire de Choisy-la-Victoire
M.	DUCROCQ Philippe	Maire de Saint Martin-Longueau
Melle	DUGRENOT Pastèle	D.D.A.F. (Direction départementale de l'agriculture et de la Forêt)
M.	FRICKER Bernard	Mairie de Cinqueux
M.	GODARD Francis	Conseiller municipal, Mairie des Ageux
M.	GUERLIN Guy	Mairie de Monceaux – Syndicat des communes du Marais
M.	HANOCQ Thierry	D.I.R.E.N. (Direction Régionale de l'Environnement)
M.	HARLE D'OPHOVE	Syndicat des propriétaires forestiers
M.	LAFITTE Gérard	Maire de Rosoy
M.	LEBRUN Serge	Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie
M.	MATHOT Patrick	Office National de la Chasse
M.	MERY Jérôme	Fédération Départementale de la Chasse de l'Oise
Mme	PARIS Laurette	R.O.S.O. (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise)
M.	PROST Christophe	Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
M.	TEINTURIER Marc	Adjoint au maire, Commune de Cinqueux
M.	VERBEKE Christian	Propriétaire
Mme	VILLAIN Sandrine	Sous-Préfecture de Clermont

Étaient excusés :

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

A l'ordre du jour :

- Point sur les orientations de gestion :
 - Fonctionnement hydraulique
 - Préservation de la biodiversité
- Point sur les usages dans le marais ;
- Informations sur les outils financiers de Natura 2000 .
- Questions diverses ;
- Visite sur le terrain.

- o - o - o - o - o - o - o - o - o -

Le 26 octobre 2001, à la salle de réunion de la mairie de Rosoy, le comité de pilotage Natura 2000 site « Marais de Sacy le Grand » a été réuni sous la présidence de Melle Pastèle DUGRENOT de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Melle DUGRENOT demande aux membres du comité de pilotage s'ils ont des commentaires à apporter ou des questions à poser sur le compte-rendu du premier comité de pilotage du 22 mai 2001, auquel était jointe une carte du site au 1/25000ème.

En l'absence de réaction, le compte-rendu du comité de pilotage du 22 mai 2001 est validé.

Melle DUGRENOT ouvre la séance, et donne la parole à Melle Solveig CHANTEUX, de Mosaïque Environnement.

Melle CHANTEUX annonce la visite sur le terrain qui sera faite après le comité de pilotage.

En raison des intempéries (forte pluviosité et absence d'étiage), certaines études complémentaires n'ont pu être réalisées cette année. Elles seront faites au printemps prochain. **1/ POINT SUR LES ORIENTATIONS DE GESTION – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE**

Les marais de Sacy, du fait de leurs caractéristiques physiques particulières (à l'interface entre deux formations géologiques et deux aquifères) présentent une bonne diversité de milieux. Une cartographie des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site a été réalisée. Le statut de certains restant à préciser, on distingue les habitats présents des habitats potentiels :

1.1 – habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaires **présents** sur le site sont les suivants :

Code	Nom de l'habitat	Remarques	Surfaces estimées
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Surtout dans la partie Sud en raison du faible taux de nitrates	77 ha
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Dans la Partie Nord	33 ha
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	Une petite zone au Sud du marais vers la Petite Voirie	3,5 ha
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Elles sont de deux types : . des prairies en bon état de conservation situées à l'Est du marais. . des prairies dégradées, partiellement colonisées par les ligneux.	45 ha 23 ha
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Présent de manière ponctuelle et de ce fait non cartographiable.	–
7210	* Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	La Cladiaie est de deux types : . marisque pure en bon état de conservation située à l'Est du marais. . roselières mixtes partiellement colonisées par les ligneux.	51 ha 72 ha

7230	Tourbières basses alcalines	Présent de manière ponctuelle et de ce fait non cartographiable.	–
91D0	* Tourbières boisées	Présent sous forme d'un cordon au Sud du marais.	10 ha

D'autres habitats d'intérêt communautaire sont potentiellement présents. Du fait des difficultés liées à la classification phytosociologique des habitats (interprétation) MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT a néanmoins demandé au Conservatoire botanique de Bailleul (réfèrent scientifique) de se positionner sur leur intégration ou non.

Citons parmi ces habitats :

Code	Nom de l'habitat	Remarque	Surfaces estimées
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	Potentielle vers la Mare des Cliquans	Ponctuel
4030	Landes sèches européennes	A rechercher au Sud du marais	Plusieurs ha
9120	Hêtraies-chênaies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Houx (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	Habitat potentiel au pourtour du marais. Cela dépend de la classification phytosociologique des habitats forestiers du marais	Vastes surfaces
9190	Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	Idem précédent	Vastes surfaces

Enfin le cabinet Mosaïque environnement émet des doutes sur la présence de certains habitats.

Melle DUGRENOT demande dans quelle échéance cet échange technique aurait lieu.

M. BECKER précise qu'il attend pour se prononcer d'avoir une cartographie précise. (La cartographie présentée était au 1/25000^{ème}). Il ajoute qu'il a été mandaté pour donner une assistance scientifique à la D.I.R.E.N. mais pas à l'opérateur pour le moment...

Enfin, certains milieux mentionnés dans la fiche du site ne semblent pas présents : Mégaphorbiaies hydrophiles (zones étroites non cartographiables)

- 2330 : Dunes intérieures avec pelouses ouvertes

- 6230 : Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats silicieux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 7140 : Tourbières de transition et tremblantes

1.2 – les orientations de gestion

Melle CHANTEUX présente un autre transparent concernant les objectifs de gestion pour chaque habitat

N°	Habitats	Sensibilité/pression		Objectifs de préservation et de gestion
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	Comblement, variation du niveau d'eau, curage drastique.	⇒	Maintien des niveaux d'eau. Eviter le comblement Réduction des pollutions
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Comblement, hypertrophie, concurrence des espèces végétales exotiques.	⇒	Entretien des pièces d'eau, faucardage des hélrophytes, lutte contre les espèces proliférantes.
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	Boisement, mise en culture, drainage, amendement.	⇒	Restauration : abattage, débroussaillage. Entretien : fauche tardive
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	Abandon, variation du niveau de la nappe (drainage). Surpâturage, écobuage.	⇒	Contrôle des niveaux d'eau ; Fauche avec export de la matière organique et/ou pâturage estival.
7210	* Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	Drainage, intensification, pollution, abandon.	⇒	Cladiaie dense : pas d'intervention Cladiaie ouverte : Fauche/pâturage
91D0	* Tourbières boisées	Variation du niveau de la nappe plantation, coupe rase, pollution.	⇒	Maintien du niveau d'eau, éviter les plantations, Ouverture ponctuelle

La gestion des niveaux d'eau apparaît transversale et prioritaire pour l'ensemble des habitats.

2/ POINT SUR LES USAGES DU MARAIS ET DEFINITION DES PRIORITES D'INTERVENTION

Melle CHANTEUX a rencontré les principaux propriétaires privés du marais pour déterminer quels étaient leurs projets et déterminer les priorités d'intervention, l'objectif étant de définir avec chaque propriétaire un projet de gestion et de préservation adapté.

Les priorités géographiques d'intervention découlent d'un croisement entre la richesse et l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire Elle a identifié plusieurs secteurs :

- Enjeu majeur - l'Est du marais : il n'y a pas beaucoup de restauration à faire, juste de l'entretien et de la préservation (secteur prioritaire d'intervention) ;
- Enjeu fort - zone centrale du marais : habitats d'intérêt communautaire en bon état, mosaïque d'habitats intéressante : prévoir restauration et entretien ;
- Enjeu fort - mare des Cliquans : mettre en place des mesures de préservation et de gestion sur ce milieu.
- Enjeu moyen - marais de Cinqueux et propriété de Monsieur Stern : secteurs intéressants devant faire l'objet d'une restauration et d'un entretien ;
- Enjeu Moyen- Secteur des Grands Monts au Nord Ouest du marais : préservation et gestion.
- Il reste quelques habitats à confirmer, par exemple la lande sèche.

Melle CHANTEUX présente ensuite les premières pistes d'actions à réaliser. Un travail doit être fait avec les propriétaires pour mettre en œuvre les actions, bâtir un projet d'entretien et de gestion de leurs territoires.

A/ Actions immédiates : à effectuer pendant la période de réalisation du document d'objectifs (DOCOB)

- Recalage et remplacement des échelles limnimétriques : Mlle CHANTEUX présente une cartographie des échelles à remplacer ou à mettre en place sur de nouveaux points (Frette notamment) ;

- Reprise des suivis des niveaux d'eau : de nombreux propriétaires sont d'accord pour reprendre les mesures de niveaux d'eau.

- Enlèvement du bois mort : les inondations ont entraîné la mort de nombreux arbres sur le marais ; l'enlèvement de ces arbres apparaît nécessaire pour éviter les phénomènes d'eutrophisation.

B/ Actions prioritaires

- mise en place d'ouvrages hydrauliques et contrôles (la gestion de l'hydraulique étant apparue comme indispensable pour la gestion des milieux) ; il s'agirait d'ouvrages légers et amovibles tels que des batardeaux à empilement de planches qui permettent de régler les niveaux d'eau. C'est une gestion empirique, et facilement réalisable.

Melle CHANTEUX présente une cartographie des principaux points de contrôle à mettre en place :

- propriété de Monsieur Baetheme : écoulement du marais de Cinqueux vers point parallèle à la route de Sacy ;
 - propriété de Monsieur Verbeke : fortement boisée, avec abondant de canaux, fort tirage d'eau vers la Frette ; y prévoir trois points de contrôle avec canaux définitivement fermés, un batardeau à réaménager en laissant un seul exutoire ;
 - marais de Monceaux et des Ageux : ils sont reliés par un canal qu'il faut bloquer.
 - marais de Saint Martin-Longueau : zone à vocation agricole ; prévoir enlèvement des embâcles et entretien des berges.
- Doter le syndicat des moyens techniques et humains pour la gestion du marais ;
 - Préserver et entretenir les milieux en bon état de conservation.

C/ Autres actions (principes)

- Gestion de milieu (végétation ligneuse, gestion des étangs)
- Valorisation, pédagogie, à faire en harmonie avec les propriétaires privés
- Suivi scientifique

Ces actions seront définies plus précisément en cours d'élaboration du document d'objectifs.

A la suite de cette présentation, M. HARLE D'OPHOVE demande s'il a été prévu d'évaluer les répercussions de la gestion hydraulique en amont et en aval.

Melle CHANTEUX précise qu'il n'y aura aucun ouvrage hydraulique sur la Frette. Ce serait trop compliqué, et les conséquences seraient trop importantes. Les actions préconisées ne concernent qu'une partie du marais. On peut dissocier les divers compartiments du marais, car il n'y a pas de liens entre eux. Il est aisé de mettre en place des batardeaux de taille restreinte, destinés au contrôle local des niveaux d'eau.

M. LAFFITE demande si on peut se baser sur le niveau de la Frette. Il rappelle le problème d'inondation de la hutte de Monsieur de Galéa.

Melle CHANTEUX précise qu'il y a un accroissement du nombre de canaux depuis vingt ans. Le réseau hydraulique est plus compliqué qu'avant. L'inondation de M. de Galéa est due au fait que sa hutte est trop basse. Les eaux du marais de Rosoy s'évacuent dans le marais de Cinqueux. Un accès direct sur la Frette n'est pas souhaitable, car il y a risque qu'il se vide de façon trop conséquente, et risque non souhaitable de mélanges d'eaux. Il faut éviter en effet de mélanger les différents compartiments.

M. LAFFITE précise qu'il ne s'agit pas d'une hutte mais d'une maison d'habitation...

M. GUERLIN demande si les travaux prévus prennent en compte le fait que la Frette se jette dans l'Oise.

Melle CHANTEUX répond que les ouvrages seront trop loin, et qu'il n'y aura pas d'incidence.

M. CUGNIERE demande à intégrer la Frette dans les échelles.

M. PROBST s'interroge : il ne voit pas le lien entre ces études et la préservation des habitats de la directive.

Melle CHANTEUX précise que ces travaux ont pour but de favoriser la régression des ligneux.

M. PROBST demande si une homogénéisation des niveaux d'eau n'entraînerait pas un risque d'homogénéisation des habitats.

Melle CHANTEUX répond que les habitats des marais sont déjà très variés en raison de pratiques humaines diverses et que cette diversité perdurera avec les mesures hydrauliques préconisées. Tous les compartiments ne sont pas gérés de la même manière, certains étant pâturés et d'autres non.

M. PROBST rappelle qui plus est qu'il n'y a pas que le niveau d'eau qui intervient, mais également la gestion des milieux.

Melle CHANTEUX considère que le travail hydraulique est prioritaire à cet égard.

M. HARLE D'OPHOVE insiste sur les zones sensibles, à suivre avec les ingénieurs en hydraulique. Les actions menées au niveau des marais ne doivent pas avoir d'influence sur les milieux périphériques. Il souhaite qu'on étudie le problème des peupleraies en bordure du marais, et pour cela avoir la description des travaux avant leur mise en œuvre, pour les étudier.

Melle DUGRENOT lui répond qu'il en aura l'occasion de par son appartenance au comité de pilotage.

Melle CHANTEUX rappelle que les actions préconisées concernent la gestion des insuffisances d'eau et non de l'excès qui n'est pas négatif pour les habitats et espèces du marais.

Mme de LAGREVOC soulève le problème de l'abandon des cressonnières à la fin de la guerre. L'eau est partie dans la Frette. A t'on prévu quelque chose pour assécher les cressonnières ?

Melle CHANTEUX précise que l'eau ne part pas directement dans la Frette mais dans les réseaux. En fermant les points de contrôle, on permet d'éviter l'évacuation de cette eau vers la Frette. Elle fera passer les principaux résultats des travaux hydrauliques qui rappellent que le marais de Sacy est une cuvette ; elle explique que les peupleraies ne sont pas concernées car elles sont au-dessus des travaux. Elle rappelle qu'elle travaille en partenariat avec un hydraulicien.

M. CANUS rappelle la nécessité de garder le niveau de l'eau le plus constant possible, et que l'étude pour l'Association des Communes a été réalisée en période de sécheresse...

Melle CHANTEUX répond qu'actuellement le niveau d'eau est exceptionnel, avec des problèmes sur les huttes et les espaces riverains ; d'où l'intérêt d'avoir des ouvrages de régulation pour les basses eaux amovibles en hautes eaux.

M. VERBEKE demande qui serait alors chargé de régler la hauteur : ne risque t'il pas d'y avoir contradiction entre les besoins des chasseurs et ceux des habitants ?

Melle CHANTEUX précise qu'à part Monsieur de Galéa, aucune habitation n'est concernée. La gestion des niveaux d'eau sera faite de façon empirique. On connaît les besoins en niveau d'eau des habitats, par exemple des roselières. Ensuite on adaptera au cours du temps. Si on emploie trop de moyens sophistiqués, ce sera trop long et trop cher. Il faut adopter une démarche progressive, à caler au fur et à mesure. Elle rappelle d'ailleurs que la topographie n'est pas assez fine.

M. CANUS demande si des mesures complémentaires peuvent être envisagées en lisière du marais pour répondre aux questions posées.

M. VERBEKE fait observer que les batardeaux seront dans les propriétés. Ce seront donc les propriétaires qui jugeront des niveaux d'eau.

Melle CHANTEUX rappelle que l'objectif doit rester une gestion partenariale. Il faut concilier les projets des propriétaires avec les objectifs de Natura 2000. A l'heure actuelle, les propriétaires ont un réel problème avec la gestion des ligneux.

M.LAFFITE demande si la Frette est considérée comme rivière jusque Rosoy/Labruyère

M. CANUS répond qu'elle est non domaniale jusqu'en limite de Saint Martin-Longueau, sous police des eaux du Préfet (DDAF). Au-delà, elle est considérée comme fossé d'écoulement, dont la police est assurée par le maire de la commune concernée.

M. HARLE D'OPHOVE demande quel est le plan de stockage des eaux en cas d'inondation de l'Oise.

M. CANUS informe que les études sont conduites par l'Entente Oise-Aisne sur les secteurs où un sur-stockage est possible dans la Vallée de l'Oise. La Frette n'est que peu influencée par le niveau de l'Oise. En cas de crue de l'Oise, les eaux noient le bas quartier de Pont Sainte Maxence, mais ne contrôlent pas la Frette en amont. Il n'y a plus de reflux de l'Oise dans la Frette depuis la mise en place du barrage et pompage par la commune.

M. CUGNIERE précise que le niveau de l'eau à Pont Ste Maxence est de 28,50 mètres.

M. CANUS indique que le contrôle du Marais se fait essentiellement au niveau de Saint Martin-Longueau. Il reste la question des problèmes d'écoulement en aval. En cas de hautes eaux, il faut se préoccuper du niveau de la Frette jusqu'à Pont.

Melle CHANTEUX fait observer que c'est possible grâce à une gestion modulable.

M. VERBEKE signale que la mise en place des batardeaux sera difficile. Certains canaux font six mètres de large, et les berges sont en tourbe.

M. CANUS confirme qu'il faut prévoir l'ancrage et la tenue de ces ouvrages, selon leur implantation. C'est une gestion commune des niveaux dans l'intérêt général des usagers du marais et de ses abords et de la protection des sites Natura 2000. Il faut des ouvrages efficaces. Reste à en déterminer le coût, la maîtrise d'ouvrage en réalisation, en gestion...

Melle CHANTEUX rappelle que la gestion actuelle relève de la gestion à court terme. Quand il y a trop d'eau, on creuse un canal, et en période d'étiage l'été suivant, il n'y a plus assez d'eau.

M. LAFFITE revient sur le problème de M. de Galéa : il est étonné que le grand étang de M. de Galéa n'ait pas de liaison avec la Frette. En tant que maire, il doit traiter le problème. Les intérêts tant écologiques que personnels ne sont pas négligeables.

Melle CHANTEUX pense que l'intérêt écologique du marais de Rosoy n'est pas très important ; il suffirait de faire un ouvrage à sens unique, du marais à la Frette.

M. VERBEKE explique qu'il a construit sa propre échelle en 1987. Les niveaux ont varié mais il n'y a pas plus d'eau qu'en 1987. Pourquoi y a-t-il plus d'eau chez Monsieur de Galéa ? Y aurait-il un problème local au nord ?

M. LAFFITE informe que la hutte existe depuis cinquante ans. Il doit y avoir un problème de circulation d'eau.

Melle CHANTEUX fait remarquer que le marais de Rosoy, à l'Est, est dans un creux. L'apport d'eau est conséquent, les reliefs y sont les plus forts.

M. LAFFITE précise que le ru entre Rosoy et Labruyère alimente la Frette, et qu'il est très fort actuellement.

M. HARLE D'OPHOVE demande d'aller plus loin dans l'étude hydraulique réalisée sur deux ans et commandée par l'Association des communes des marais de Sacy.

M. CUGNIERE souhaite que l'étude soit reprise dans le cadre du document d'objectifs.

M. CANUS demande qu'il soit précisé par les techniciens ayant réalisé l'étude pour l'Association des Communes les éléments à apporter pour appréhender les effets en hautes eaux. L'étude a suggéré les solutions pour gérer le milieu naturel, et il n'y a pas de problème humain en basses eaux.

Melle DUGRENOT demande une proposition concrète avec un devis.

M. PROBST insiste pour qu'il soit établi un parallèle entre la gestion des habitats et les niveaux d'eau.

Melle DUGRENOT confirme que l'étude Stucky avait bien explicité ce lien.

Melle CHANTEUX indique qu'on peut refaire un bilan montrant le lien entre gestion hydraulique et gestion des milieux.

M. HANOCQ fait remarquer que si on décide de reprendre l'étude, il sera signalé qu'elle a déjà été faite.

M. HANOCQ présente ensuite le point du jour suivant, à savoir les outils financiers de Natura 2000 :

Les mesures résultant de l'application de la directive seront cofinancées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (**FEOGA**), cadre du soutien communautaire au développement rural durable résultant de l'application du **règlement de développement rural** (RDR n°1257/99 du 17 mai 1999 du Conseil), le **FGMN** (fonds de gestion des milieux naturels du M.A.T.E.), le **FFCTE** (fonds de financement des contrats territoriaux d'exploitation), et, éventuellement, d'aides des collectivités territoriales.

En application du RDR, la France a opté pour une programmation à deux niveaux complémentaires :

1 - le plan de développement rural national (PDRN) pour financer les mesures de gestion contractuelle des sites au titre de Natura 2000, comprenant :

- des mesures agro-environnementales (contrats territoriaux d'exploitation – CTE – et MAE hors CTE (champ d'intervention du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) Il rappelle la priorité des C.T.E. en zone Natura 2000, plus une incitation financière de + 20 %, qui ne se cumule toutefois pas avec les 20 % des contrats collectifs.
- des mesures forestières liées à la production, les aides aux investissements forestiers de production pourront bénéficier d'un taux de subvention majoré de 10 % dans les zones Natura 2000 par rapport aux bases pratiquées hors sites Natura 2000 (champ d'intervention du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche)
- des mesures de gestion forestière spécifique au titre de Natura 2000, aide aux investissements n'ayant pas de logique de production, ayant trait à la conservation et dépassant le cadre des bonnes pratiques de gestion (champ d'application du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- des mesures spécifiques concernant des milieux comme les zones humides, les landes, les ourlets... (champ d'application du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement).

2- Les documents d'objectifs permettant d'obtenir un cofinancement communautaire pour la réalisation d'actions transversales à l'échelle de chaque site : animation, formation, suivi...

M. HANOCQ insiste sur les mesures de gestion forestière spécifiques à Natura 2000, et notamment les mesures i.2.7. et i.7.2. :

i.2.7. :

Aides aux investissements destinés à protéger des milieux et des espèces liées à la forêt.

Financement dans le cadre de Natura 2000 pouvant atteindre 100 % des dépenses - FEOGA+ FGMN + collectivités territoriales

1.7.2. :

C'est une mesure d'aide aux revenus pour des opérations dépassant le cadre de la bonne pratique.

Cette aide contractuelle est annuelle, accordée sur la durée (5 ou 10 ans), avec un plafond de 120 Euros/ha/an.

Les bénéficiaires peuvent être des propriétaires, ou titulaires d'un bail emphytéotique, ou leurs mandataires, et les communes (forêt bénéficiant du régime forestier)

Melle DUGRENOT distribue alors les documents de présentation des modes de financement et conseille de se référer à l'annexe J où sont précisées les actions déjà éligibles. Elle fait remarquer que la plupart des actions proposées par Mosaïque Environnement le sont effectivement.

M. CUGNIERE demande si les échelles peuvent être financées avant l'hiver.

M. HANOCQ répond qu'on peut financer un maître d'ouvrage, en fonction des montants demandés. Le financement peut être fait à 100 %. Il souhaiterait voir associer les financeurs de l'étude Stucky.

Melle DUGRENOT rappelle qu'il faut un projet pour obtenir un financement.

M. CUGNIERE fait remarquer que c'est au comité de pilotage de décider des priorités, d'où la nécessité de caler les informations pour déterminer le coût des opérations.

Melle DUGRENOT répète qu'il faut proposer un montage financier. Les crédits correspondants au contrat Natura 2000 ne peuvent être débloqués tant que le document d'objectifs n'aura pas été validé. Toutefois cela n'empêche pas de financer la mise en place des ouvrages par d'autres moyens.

M. HARLE D'OPHOVE prend exemple sur le site de la Moyenne Vallée de l'Oise, et dit que les lignes de budget forestier sont plafonnées et insuffisantes par rapport aux coûts exorbitants. Le budget est fait par rapport à des enveloppes. Il pense que ce problème de budget est un « miroir aux alouettes », et désire avoir des éléments précis, pas de généralité mais du concret.

M. CUGNIERE ajoute que Natura 2000 est une décision de Bruxelles, et qu'eux-mêmes ne sont pas demandeurs. Le syndicat qu'il représente a financé une étude mais la démarche de Natura 2000 n'est pas sa démarche, et il n'a pas à se charger de trouver le financement.

M. HANOCQ ajoute qu'il faut mettre en œuvre les outils pour affiner l'étude.

Melle DUGRENOT rappelle que Mosaïque Environnement avait proposé de faire un devis lors du premier comité de pilotage.

Melle CHANTEUX explique que la question est de savoir qui va prendre en charge la mise en place des échelles.

M. HANOCQ répond que la D.I.R.E.N. financera la mise en place des échelles mais pas l'étude.

M. CANUS fait préciser à M. HANOCQ qu'il peut y avoir financement de la mise en place des échelles, du contrôle des niveaux, et des ouvrages de restauration, si devis.

Melle CHANTEUX tient à préciser qu'on ne pourra pas financer le problème d'inondation de Monsieur de Galéa, cela ne rentrant pas dans le cadre de Natura 2000.

Melle DUGRENOT ajoute que les contrats de financement peuvent être signés avec chaque propriétaire ou ayant droit. Elle précise que le FGMN représente une ligne de 109 millions de francs.

M. HARLE D'OPHOVE précise que si cette ligne budgétaire s'avère insuffisante, il faudra en trouver une autre.

Melle CHANTEUX explique qu'il y aura un travail individuel avec chaque propriétaire sur l'aspect hydraulique et la gestion des milieux. A la fin de cette démarche, il sera établi un plan de gestion contractuel par unité.

Les membres du comité de pilotage s'accordent à dire effectivement que travailler avec chaque propriétaire est la meilleure méthode.

Melle CHANTEUX propose aux membres du comité de pilotage de relire l'étude, et de bien vouloir lui signaler les points de blocage.

En l'absence d'autres interventions, la séance est levée.

Le comité de pilotage se termine par une visite du marais de Monceaux sous la conduite de Monsieur GUERLIN.